

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2014

Publication : 04/06/2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quatorze

Le deux juin

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC, dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 26 mai 2014

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 26 Votants : 26

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. BRIAND Jean-Yves- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. MUELA Patrick- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENT EXCUSE : M. CHATAL Jean-Paul

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

**Délibération n°2014D80 : Convention de partenariat avec l'association
Book Hémisphères pour la récupération de livres**

L'association Book Hémisphères se propose de récupérer les livres désherbés de la bibliothèque. La contrepartie pour la commune est d'avoir dans les locaux de la bibliothèque une boîte à livres en carton dans laquelle les particuliers peuvent déposer des livres dont ils ne veulent plus.

Lorsque l'association vient récupérer ces livres, elle récupère en même temps ceux de la bibliothèque désherbés et se charge de leur traitement par des personnes éloignées du monde de l'emploi qui trouvent ainsi une place valorisante dans le monde de travail.

La mise en œuvre de cette opération se traduit par la signature d'une convention. La durée de celle-ci est de un an, renouvelable à la date anniversaire par tacite reconduction. Elle peut être dénoncée de plein droit par les parties.

L'assemblée est donc invitée à se prononcer sur ce partenariat.

Le conseil municipal, après délibération,

Considérant la vocation sociale de l'association,

Vu la charte éthique de Book Hémisphères et le projet de convention,

- Décide à l'unanimité de passer une convention avec Book Hémisphères pour la récupération des livres désherbés de la bibliothèque ainsi que ceux des particuliers,
- Autorise le Maire à signer la convention.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Alain GUIHARD**

